



La loi Falloux,

portant sur l'instruction publique et promulguée sous la 2ème République, porte le nom du ministre de l'Instruction Publique de l'époque. Promulguée le 15 mars 1850, elle aborde tous les aspects de l'éducation, à l'exception du supérieur, mais est surtout connue pour ses dispositions sur la liberté d'enseignement laissant une grande place à l'enseignement confessionnel. Elle complète la loi Guizot, qui rendait obligatoire une école de garçons dans toute les communes de plus de 500 habitants et une école de filles dans toute les communes de plus de 800 habitants.



La revue de Satory,

Le 10 octobre 1850, lors de la revue de Satory, la cavalerie salue le chef de l'État en clamant « Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! ». Changarnier, commandant de la Garde Nationale, passé dans le camp de la majorité parlementaire tente d'organiser un coup de force, propose de faire arrêter le président alors que Thiers propose de mettre en place une dictature pour une période de six mois.

Le 10 janvier 1851, le décret de destitution de Changarnier est validé tandis que le gouvernement est remanié. L'affrontement avec les députés menés par Thiers se conclut par le vote d'une motion de défiance envers le cabinet ministériel. Il le remplace par un « petit ministère », composé de techniciens et de fonctionnaires, entré dans l'Histoire sous le nom de « ministère sans nom ». Louis-Napoléon ressort victorieux de cette confrontation avec l'Assemblée, cette dernière ayant perdu celui qui faisait office de bras armé. Il pense alors pouvoir pousser son avantage et obtenir une modification des règles constitutionnelles qui lui permettrait de briguer un second mandat.